

D 2023 20 11 122

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 20 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Cathy BIOLAY, première adjointe au Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, Michèle GALLET, D. GANNE, J-O. RABOT, M. GRENIER, C. BIOLAY, J. DIZERENS, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, W. DELAVENNE, V. KRYCK, L. JACQUEMET, A. NEUSSER, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, J-M. PALINIEWICZ, M. CHALENDAR

Absents excusés : G. MASRARI, O. GUICHARD, P. GUINOT, H. GRANGE

Procurations: O. GUICHARD à C. BIOLAY, G. MASRARI à M. CHALENDAR, P. GUINOT à J. DIZERENS

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

### 7. Aménagement – Dénomination de la voirie dans la promotion immobilière Villa Angélica

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à la nouvelle voie créer dans le cadre de la Promotion immobilière VILLA ANGELICA

La dénomination des voies communales, et principalement celle à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.


Il convient de mettre en place la numérotation métrique pour faciliter le repérage des logements, pour l'ensemble des services publics essentiellement par les services de secours. Ceci permettra également une meilleure localisation sur les GPS et aussi d'identifier clairement les adresses et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉNOMME** la voirie desservant la promotion immobilière, Villa ANGELICA sur les parcelles cadastrées AT 246 et 247 sis route de Genève, Impasse des Crés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait à Ornex, le 22 novembre 2023

La secrétaire de séance,  
S. MANFRINI



1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,  
C. BIOLAY

**Willy DELAVENNE**

2<sup>ème</sup> adjoint



Certifié exécutoire le : 28 novembre 2023  
Affiché le : 28 novembre 2023

